

L'évaluation des risques professionnels



Vous êtes chef d'entreprise ? Vous avez des salariés ? Dans ce cadre, vous endossez de nombreuses responsabilités en matière de droit du travail. Vous êtes, par exemple, tenu responsable de la santé mentale et physique de vos salariés et ce, dans le cadre de l' "*obligation de sécurité de résultats*".

Afin de répondre à cette obligation, la Loi vous impose la rédaction du **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** nommé "DUERP". Ce document, recense l'ensemble des risques présents pour la santé et la sécurité des salariés et les classe par ordre de priorité. La rédaction de ce document, amène dans un second temps, à la mise en place d'un plan des actions de prévention des risques.

Les enjeux du DUERP

Au delà de l'obligation légale ce document est important car il répond à de nombreux enjeux :



Enjeu Juridique et Economique

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle d'un de vos salariés, et en l'absence de DUERP, votre **responsabilité civile et pénale** sera engagée. Vous risquez ainsi une amende de 1 500 euros (pouvant atteindre **3 000** euros en cas de récidive dans un délai d'un an à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine) et la reconnaissance de la **faute inexcusable** ce qui vous obligera à indemniser intégralement le préjudice subi par le salarié accidenté.



Enjeu Humain

La rédaction de ce document représente :

- un outil de dialogue social : en associant vos salariés à la démarche vous les sensibilisez et les formez à l'évaluation des risques
- un acte préventif : le DUERP vous permet de préserver vos salariés et ainsi d'éviter les accidents du travail, les maladies professionnelles et les coûts inhérents à ceux-ci (remplacement du collaborateur, heures supplémentaires des autres collaborateurs...).



Enjeu Technique et Organisationnel

Une évaluation des risques bien menée contribue à améliorer son organisation et à trouver des solutions aux risques connus. Elle incite à la recherche des meilleures méthodes de travail et des outils adaptés.

Notre offre

Action Expertise vous propose de vous aider dans la réalisation de ce document grâce à ses outils d'évaluation et de pilotage de la prévention.

Un expert en droit du travail interviendra dans vos locaux auprès d'un groupe de personnes que vous aurez choisi ou vous-même afin :

- » D' identifier les situations dangereuses par unité de travail,
- » D' évaluer les risques associés,
- » De mettre en place un plan d'action santé sécurité.

Votre contact :

Mme Ida MAKANDA

Référente PRP (Prévention des Risques Professionnels)

Mail : i.makanda@crowe-fideliance.fr

Tél : 01.60.89.80.18